

GAMME STANDARD FONCTIONNE AVEC CELLULE SOLAIRE
TARIFS AU 01/01/2022

Modèle C = commutateur M/A R = régulateur M/A+ réglage débit + thermostat	Dimensions en cm	Cadre	HT/€	TTC/€	Frais de livraison TTC	Qté	TOTAL TTC
SV 3 C	70 x 51,5 x 5,5	<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc <input type="checkbox"/> Noir	316,67	380	+ 35 €		
SV 7 C	102 x 70 x 5,5	<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc <input type="checkbox"/> Noir	558,33	670	+ 45 €		
SV 7 R	102 x 70 x 5,5	<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc <input type="checkbox"/> Noir	616,67	740	+ 45 €		
SV 14 C	201 x 70 x 5,5	<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc	841,67	1010	+ 55 €		
		<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc <input type="checkbox"/> Noir	891,67	1070	+ 55 €		
SV 14 R	201 x 70 x 5,5	<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc	937,50	1125	+ 55 €		
		<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc <input type="checkbox"/> Noir	987,50	1185	+ 55 €		
SV 20 C	201 x 102 x 5,5	<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc	1 045,83	1255	+ 55 €		
		<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc <input type="checkbox"/> Noir	1 112,50	1335	+ 55 €		
SV 20 R	201 x 102 x 5,5	<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc	1 150,00	1380	+ 55 €		
		<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc <input type="checkbox"/> Noir	1 220,83	1465	+ 55 €		
SV 30 R	300 x 102 x 7,5	<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc	1 541,67	1850	+ 65 €		
		<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc <input type="checkbox"/> Noir	1 620,83	1945	+ 65 €		

GAMME G FONCTIONNE AVEC 230V (converti en 12v) programmation personnalisée

SV 7 G	70 x 51,5 x 5,5	<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc <input type="checkbox"/> Noir	770,83	925	+ 45 €		
SV 14 G	201 x 70 x 5,5	<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc	1 041,67	1250	+ 55 €		
		<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc <input type="checkbox"/> Noir	1 091,67	1310	+ 55 €		
SV 20 G	201 x 102 x 5,5	<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc	1 212,50	1455	+ 55 €		
		<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc <input type="checkbox"/> Noir	1 266,67	1520	+ 55 €		
SV 30 G	300 x 102 x 7,5	<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc	1 620,83	1945	+ 65 €		
		<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc <input type="checkbox"/> Noir	1 695,83	2035	+ 65 €		

CAISSONS DE PRÉCHAUFFAGE POUR VMC DOUBLE FLUX sans cellule solaire ni ventilateur sortie Ø125mm

SV 20 PH	201 x 102 x 5,5	<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc	687,50	825	+ 55 €		
		<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc <input type="checkbox"/> Noir	755,00	906	+ 55 €		
SV 30 PH	300 x 102 x 7,5	<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc	942,50	1131	+ 65 €		
		<input type="checkbox"/> Alu <input type="checkbox"/> Blanc <input type="checkbox"/> Noir	1 016,67	1220	+ 65 €		

KITS : TOITURE et ANGLE MURAL pour gamme standard, gamme G, caissons de préchauffage

Kit toiture	SV7 - SV14	190,00	228	+ 15 €		
	SV20 - SV30	205,00	246	+ 15 €		
Kit d'angle mural	SV7 - SV14	162,50	195	+ 15 €		
	SV20 - SV30	180,00	216	+ 15 €		

ACCESSOIRES

KIT d'extraction d'air humide	ventilateur 12v + accessoires	150,00	180	+ 10 €		
clapet anti-retour	adaptable tous capteurs	13,33	16	0 €		
gaine isolée (m/l)	souple avec film anti-relargage (diam. 125mm)	6,25	7,5	+ 15 €		
gaine isolée SR (m/l)	semi-rigide (diam. 125mm)	14,17	17	+ 15 €		
4 crochets toiture	(en inox + visserie) pour secteurs très ventés	33,33	40	+ 10 €		

A renvoyer avec votre règlement à :

CAPT'AIR SOLAIRE 68 rue de Jouvence 21000 DIJON

T. 06 33 87 77 95 ou 09 61 25 69 55

 chèque : à l'ordre de **CAPT'AIR SOLAIRE**

 virement : **IBAN FR76 1027 8025 7300 0202 8530 133 BIC CMCIFR2A Crédit Mutuel**

Nom :

Email :

Adresse de livraison :

Tél :

Date de livraison souhaitée :

TOTAL

VENTILATION ET CHAUFFAGE DE GRANDS VOLUMES

Tarifs - Bon de commande

(indiqués hors frais de livraison)

MURS SOLAIRES SOLARVENTI :

composition de SV30 standard(s) et de caisson(s) SV30PH spécialement aménagés - référencés SV30S + SV30PHS communicants et juxtaposables, livrés avec accessoires de pose murale horizontale ou verticale

SURFACE	COMPOSITION	HT	TTC
MS 6 m²	1 SV 30S + 1 SV 30PHS cadre alu naturel		
MS 9 m²	2 SV 30S + 1 SV 30PHS cadre alu naturel		
MS 12 m²	2 SV 30S + 2 SV 30PHS cadre alu naturel		

MURS SOLAIRES SOLARVENTI :

composition de 4 caissons SV30PH spécialement aménagés - référencés SV30PHS communicants et juxtaposables livrés avec accessoires de pose murale horizontale ou verticale
Prévoir : ventilateur 230V et régulation à sondes thermiques (non livrés)

SURFACE	COMPOSITION	HT	TTC
PHS 12 m²	4 SV 30PHS cadre alu naturel		

MODULES SOLAIRES SV30 :

composition de caissons SV30PH spécialement aménagés - référencés SV30PHS juxtaposables livrés avec kit d'installation au sol ou mur ou toit pour montage mural, livré avec accessoires de pose murale horizontale ou verticale
Prévoir : ventilateur 230V et régulation à sondes thermiques (non livrés)

surface	COMPOSITION	HT	TTC
MODULES SVPRO 4m²	ex 1 module de base + 1 module complémentaire dimensions d'une base ou module 2m x 1m x 0,38m cadre alu naturel		

TARIFS en cours de révision

EURL RESO siret n° 52419851200013 Délai et droit de rétractation suivant article L121-17 du droit de la consommation

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX PARTICULIERS

Préambule :

Les présentes conditions générales de vente régissent l'activité commerciale de la SARL RESO exploitant son activité sous l'enseigne CAPT'AIR SOLAIRE, au capital de 6.000 €, dont le siège social est situé 68 rue de Jouvence, à 21000 DIJON, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 524198 512.

Les conditions générales de vente s'appliquent aux relations entre EURL RESO et les particuliers, en application de l'article L.111-1 du Code de la Consommation tel qu'il est rédigé à la date du 1er novembre 2017.

I – PRODUITS VENDUS :

L'EURL RESO commercialise des capteurs solaires à air provenant de la société SOLARVENTI, société danoise dont elle importe les produits en FRANCE. EURL RESO commercialise également les accessoires tels que kits toiture, ventilateurs et autres accessoires liés à l'installation des capteurs solaires à air SOLARVENTI pouvant être commandés par les clients qui souhaitent installer eux-mêmes ces capteurs solaires à air sans avoir recours à des professionnels.

Dans cette hypothèse, et comme cela sera expliqué ultérieurement, il est expressément convenu entre les parties que la société RESO ne fait que commercialiser les produits, sans aucune prestation technique d'installation ou de maîtrise d'œuvre, qui ne font partie ni de l'objet de la société, ni du prix facturé.

II – COMMANDES :

Les produits proposés par l'EURL RESO devront obligatoirement faire l'objet de commandes écrites, datées et signées par une personne ayant qualité pour s'engager vis-à-vis de la société RESO, cette commande devant par ailleurs être accompagnée du paiement comptant du montant de l'intégralité des marchandises commandées, ce paiement pouvant intervenir par chèque à l'ordre de CAPT'AIR SOLAIRE ou par virement bancaire au profit de l'EURL RESO.

La commande ne deviendra donc définitive qu'à la réception par l'EURL RESO d'un des moyens de paiement précités.

III – PRIX :

Le prix des marchandises vendues est celui en vigueur au jour de la prise de commande ou du devis pouvant être demandé par le client et ayant précédé cette commande. Les prix exprimés s'entendent toutes charges comprises et frais de livraison inclus si la marchandise est livrée en France métropolitaine.

Si la marchandise est livrée hors de la France métropolitaine, l'acheteur devra supporter en plus du prix indiqué sur le bon de commande le coût des frais de douane, impôts et taxes diverses pouvant être exigés par le pays dans lequel la marchandise sera livrée, ainsi que les frais de livraison supplémentaires générés par le coût de transport au-delà de la France métropolitaine. Dans cette hypothèse, CAPT'AIR SOLAIRE devra fournir au client le coût total de sa commande tenant compte des frais supplémentaires générés par la livraison hors de France métropolitaine avant de valider la commande du client, et le client devra accepter expressément et par écrit le coût global et en adresser le montant à la société RESO avant que la marchandise ne lui soit adressée. Il est par ailleurs indiqué que la TVA applicable est la TVA en vigueur au jour de la passation de la commande, et que tout changement de taux pourra être répercuté sur le prix des produits.

IV – MODALITÉS DE PAIEMENT :

Comme indiqué précédemment, les paiements doivent être effectués par le client avec la commande ou lors de la remise en main propre du matériel commandé, ces paiements pouvant intervenir par chèque à l'ordre de CAPT'AIR SOLAIRE ou par virement bancaire sur le compte de l'EURL RESO.

V – PÉNALITÉS DE RETARD :

Le prix des marchandises devant être encaissé au plus tard au jour de la livraison des produits, toute somme non payée à la date de la livraison des marchandises chez le client entraîne de plein droit, sans formalités ni mise en demeure, dès le jour suivant l'application de pénalités de retard d'un montant égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'une somme de 40 € sera également due de plein droit et sans notification préalable à l'acheteur.

Le vendeur se réserve le droit de demander à l'acheteur une somme complémentaire si les frais de recouvrement engagés sont supérieurs à ce montant.

VI – ANNULATION DES COMMANDES :

Le vendeur n'acceptera aucune annulation de commandes de la part de l'acheteur dès lors qu'il aura reçu cette commande écrite accompagnée du paiement ou d'un acompte sauf en cas de force majeure rendant impossible l'envoi des marchandises. En tout état de cause, aucune commande ne pourra plus être annulée quelle qu'en soit la cause dès lors que les produits auront été livrés à l'acheteur.

VII – LIVRAISON DES PRODUITS :

Les délais de livraison indiqués sur les bons de commande ne constituent pas des délais de rigueur dans la mesure où le vendeur confie cette livraison à des entreprises spécialisées en matière de transport des marchandises. Le vendeur ne pourra donc pas voir sa responsabilité engagée en cas de retard de livraison n'excédant pas dix jours. Dans le cas d'un retard supérieur à dix jours, l'acheteur pourra demander la résolution de la vente et les sommes versées lui seront restituées par le vendeur. La responsabilité du vendeur ne pourra jamais être engagée en cas de retard ou de suspension de livraison si celle-ci est imputable à l'acheteur ou à un cas de force majeure.

VIII – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ :

Le vendeur se réserve un droit de propriété sur les produits vendus à l'acheteur jusqu'au paiement complet du prix, même après livraison, lui permettant d'en reprendre possession.

Le transfert des risques de perte et de détérioration des produits sera réalisé dès l'acceptation du bon de commande par le vendeur, quelle que soit la date à laquelle interviennent le paiement et la livraison.

IX – CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :

L'EURL RESO conservant la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix en principal et en accessoire, pourra revendiquer les marchandises vendues entre les mains de toute personne détenant ces marchandises, tant que le prix n'aura pas été intégralement payé.

Si l'acheteur fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, l'EURL RESO se réserve le droit de revendiquer les marchandises restées impayées dans le cadre de ces procédures collectives.

X – RESPONSABILITÉ ET GARANTIE :

Les acheteurs bénéficient de la garantie légale d'éviction et des vices cachés si aucune autre garantie n'est expressément indiquée sur le bon de commande.

Dans l'hypothèse où une garantie contractuelle figurerait sur le bon de commande, les produits fournis par le vendeur seraient garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 60 mois à compter de leur réception par l'acheteur. La seule obligation qui incombe au vendeur au titre de cette garantie est, selon son choix, le remplacement ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux, sauf si ce mode de dédommagement s'avère être impossible ou disproportionné. L'acheteur ne pourra prétendre à aucune autre indemnisation, notamment au titre d'une surconsommation d'énergie du fait du non-fonctionnement des produits vendus par le vendeur dès lors que celui-ci aura procédé dans un délai raisonnable au remplacement ou à la réparation du produit défectueux.

Dans tous les cas, la garantie ne joue pas pour les vices apparents, les défauts et détériorations causés par l'usure naturelle due à une utilisation normale du produit, ou par une utilisation inappropriée du produit par l'acheteur.

Elle ne joue pas non plus pour les dommages causés par des événements de force majeure tels que notamment mais non limitativement les intempéries, les tremblements de terre, les incendies, les guerres et les attentats...

XI – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ :

En aucun cas, la responsabilité du vendeur ne pourra être engagée pour les désordres causés aux immeubles ou aux meubles suite à l'installation ou à la pose des capteurs solaires sur des maisons d'habitation ou des bâtiments de toutes natures, dans la mesure où l'EURL RESO n'est en aucun cas installateur de ce matériel, et n'intervient à aucun titre ni de conseil ni de maîtrise d'œuvre dans la pose dudit matériel.

Le fait que le matériel soit livré avec ses accessoires pour une installation sur des bâtiments, ainsi qu'avec une notice de montage, n'implique en aucun cas que l'EURL RESO puisse être considérée à quelque titre que ce soit comme installateur dudit matériel.

Il est expressément convenu que si le client décide de ne pas faire appel à une entreprise

professionnelle pour l'installation de ce matériel, et de procéder lui-même à l'installation de ce matériel, cette installation sera faite sous son entière responsabilité, sans que l'EURL RESO ne puisse être tenue pour responsable des désordres pouvant résulter de cette installation.

XII – TRAITEMENT DES LITIGES :

Conformément aux dispositions du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges, le client peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation.

En l'espèce, le médiateur désigné est le Centre de Médiation de Côte-d'Or, Maison de l'Avocat,

6 rue Philibert Papillon, 21000 DIJON (tél. 03.80.70.40.70, fax. 03.80.70.05.12, emailcmco21@orange.fr).

Plateforme de règlement en ligne des litiges :

Conformément à l'article 14 du règlement UE n° 524 / 2013, une plateforme de règlement en ligne des litiges a été mise en place par la Commission Européenne, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union Européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

Conditions Générales de Vente aux Professionnels

OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de EURL RESO (nom commercial CAPT'AIR SOLAIRE) et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : capteurs solaires à air et tout accessoire s'y rapportant. Toute prestation accomplie par EURL RESO implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

RIX

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Toute commande est précédée d'un devis exprimés en TTC et frais de livraison inclus. EURL RESO s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués sur le devis.

RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que EURL RESO serait amenée à octroyer compte-tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Paiement comptant lors de la commande ou de la remise en main propre par chèque à l'ordre de CAPT'AIR SOLAIRE ou virement bancaire avant la livraison.

RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à EURL RESO une pénalité de retard égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40,00€ au titre des frais de recouvrement

Arti 441-6, l alinéa 12 et D. 441-5 du C.de Com.

CLAUSE RÉGULATOIRE

Si dans les 15 jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de EURL RESO.

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

EURL RESO conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, EURL RESO se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

LIVRAISON

La livraison est effectuée après réception du chèque de règlement ou avis du virement bancaire. La marchandise peut être remise à l'acheteur en main propre ou au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande. Le délai de livraison indiqué lors de la commande est donné à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par conséquent, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à : l'allocation de dommages et intérêts ni à l'annulation de la commande. Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler par écrit les réserves nécessaires sur le bon de livraison du transporteur à réception des dites marchandises. Ces réserves devront être aussi confirmées par écrit dans les 5 jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR adressé au transporteur.

En cas de commandes successives, aucune livraison ne sera effectuée si la ou les commandes précédentes n'ont pas été réglées en totalité.

FORCE MAJEURE

La responsabilité de EURL RESO ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'art 1148 du C.Civil.

TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes C.G.V.est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de DIJON.

L'acheteur

Le représentant légal de EURL RESO
Sylvain BOUHOT, gérant